

DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII



CENTRE IVRY-PARIS XIII

PROJET DE VALORISATION ORGANIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Groupe de travail Gisement et capacités



24 Septembre 2009
Ivry-sur-Seine



 **SYCTOM**
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE



Hypothèses d'évolution des tonnages entre 2008 et 2023



Sommaire

- ➔ **Méthodologie du SYCTOM pour l'évaluation du gisement**
- ➔ **Calculs**
- ➔ **Dimensionnement du projet d'Ivry-ParisXIII**

Méthodologie du SYCTOM pour l'évaluation du gisement

Méthodologie du SYCTOM pour l'évaluation du gisement



→ Analyses et données utilisées :

- INSEE
- SDRIF
- analyses des données du passé

→ Prise en compte des politiques publiques :

- prévention
- recyclage

→ Analyses réalisées sur le territoire du SYCTOM et à l'échelle du bassin versant d'Ivry

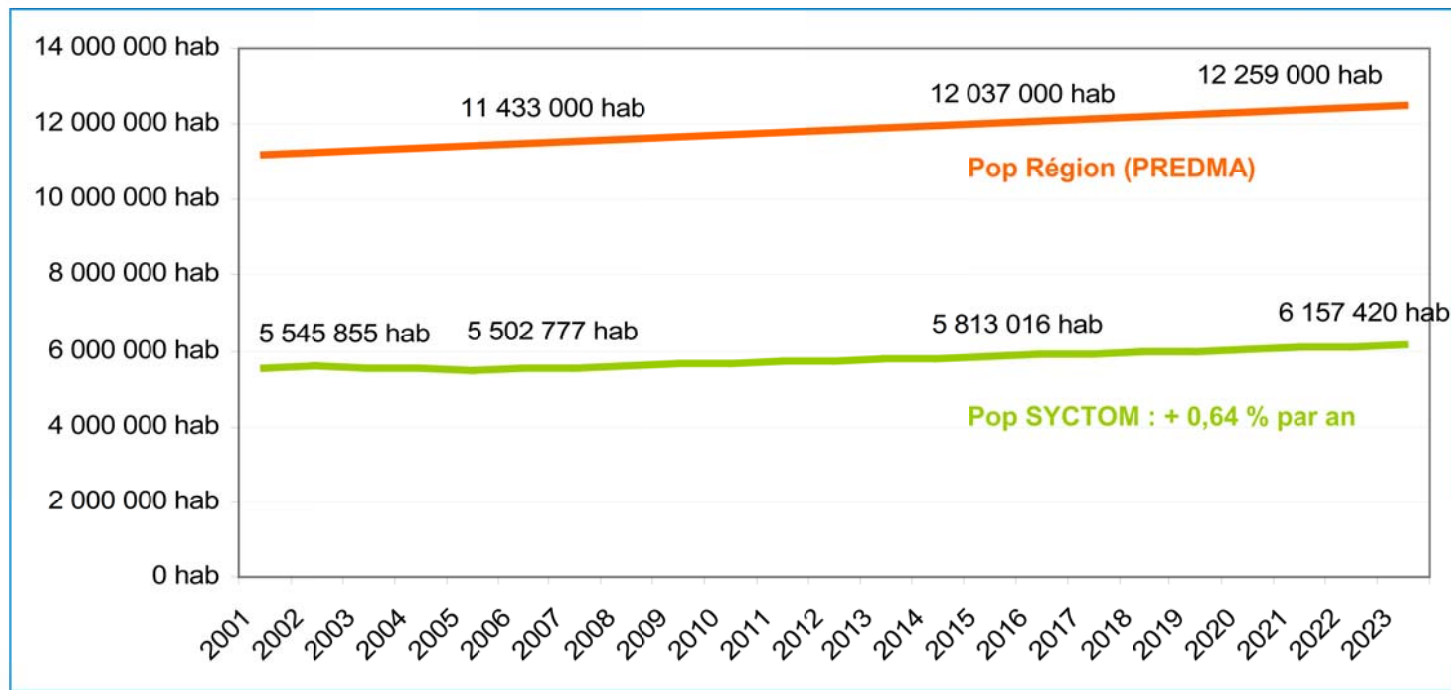
Calculs

Calcul de l'évolution de la population : méthodologie

- ➔ Le modèle OMPHALE créé par l'INSEE propose une évolution de la population française à 2015, 2020 et 2030, département par département, prenant en compte le taux de fécondité, de mortalité et les flux migratoires
- ➔ A chaque commune du SYCTOM a donc été appliqué un taux d'évolution fonction de son département, soit une augmentation moyenne pour le SYCTOM de l'ordre de +0,14% par an
- ➔ Cependant, cette évolution de la population selon l'INSEE ne tient pas compte du développement de l'urbanisation sur la Région Ile de France
- ➔ Le SYCTOM a donc majoré de 0,50% le taux d'évolution moyen annuel de chaque département, en cohérence avec les projets de développement urbains sur son territoire

Prévisions de l'évolution de la population en 2023

- ➔ Croissance moyenne de la population du SYCTOM de l'ordre de **0,64 % par an** (soit +9,25 % en 2020 ou + 11,36 % en 2023 par rapport à 2006)



Evolution population :

PREDMA 2005 et 2019 : + 7,2 %

SYCTOM 2006 et 2020 : + 9,25 %

Evolution des Collectes Sélectives (CS)

3 catégories de communes ont été définies par comparaison à la moyenne SYCTOM 2007 (28 kg/hab) :

→ **Catégorie A** : Commune avec ratio CS_{2008} supérieur à 28 kg/hab : augmentation de **1% par an** jusqu'en 2023 (*42 communes*)

→ **Catégorie B** : Commune avec ratio CS_{2008} compris entre 18 et 28 kg/hab : hausse progressive permettant à chaque commune d'atteindre au minimum un ratio de 30 kg/hab en 2012, puis progression de 1% par an jusqu'en 2023 (*28 communes*)

→ **Catégorie C** : Commune avec ratio CS_{2008} inférieur à 18 kg/hab : hausse progressive permettant à chaque commune d'atteindre un ratio de 25 kg/hab en 2012, puis progression de 1% par an jusqu'en 2023 (*14 communes*)

Soit au final : **ratio $CS_{2023} = \text{ratio } CS_{2008} + 4,5 \text{ kg/hab}$**

Ce calcul permet d'aboutir en 2023 aux ratios suivants :

Ratio $CS_{2023 \text{ SYCTOM}} = 35 \text{ kg/hab}$

Ratio $CS_{2023 \text{ IVRY}} = 40 \text{ kg/hab}$

Evolution des Collectes Sélectives (CS) conformément aux objectifs du PREDMA

DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

- ➔ Le PREDMA fixe pour objectif d'atteindre 47,6 kg par hab de collecte sélective (hors verre, inclus journaux, revues, magazines) en 2019, soit une hausse de +16,2 kg/hab par rapport au ratio 2005
- ➔ En partant des ratios CS 2008 pour le SYCTOM et pour le bassin versant d'Ivry-Paris XIII, on obtient donc pour 2019 :

Ratio CS_{2019 SYCTOM} = 42 kg/hab

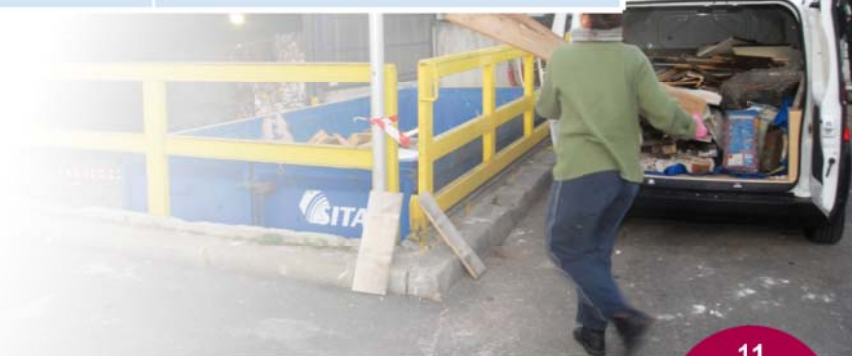
Ratio CS_{2019 IVRY} = 47 kg/hab



Comparaison ratio CS



	SYCTOM en 2023	SYCTOM en 2019 conformément aux objectifs PREDMA
Territoire SYCTOM	35 kg/an/hab.	42 kg/an/hab.
Bassin versant Ivry	40 kg/an/hab.	47 kg/an/hab.
Estimation en tonnes	205 000 tonnes	252 000 tonnes



L'action du SYCTOM et les politiques publiques visant le développement des collectes sélectives

Diverses actions publiques visent au développement des collectes sélectives :

- Directive déchets
- Grenelle de l'environnement
- PREDMA

Le SYCTOM contribue à l'atteinte des objectifs du PREDMA à travers diverses actions :

- ➔ Maintien des soutiens financiers à la CS,
- ➔ Création d'une ligne budgétaire pour aider les collectivités à développer la CS sur leur territoire,
- ➔ Dans le cadre de la concertation préalable à l'élaboration du nouveau barème E applicable en 2011, le SYCTOM a demandé :
 - Un financement à 100% des ambassadeurs de tri,
 - Un financement à 100% des actions de communication ,
 - La possibilité pour les bailleurs sociaux d'embaucher directement des ambassadeurs de tri,
 - L'éco-conception des emballages,
 - Des garanties sur la couverture à 80 % des coûts de collecte et traitement.

Le dimensionnement des centres de tri du SYCTOM

DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

Le dimensionnement des centres de tri en projet (Paris 12, Paris 17, Paris 18...) permettra de réceptionner toutes les CS produites si les objectifs du PREDMA sont atteints

Capacité de tri des collectes sélectives	2008	2023
Romainville	32 719 t	30 000 t
Ivry-Paris XIII	37 404 t	
Nanterre	32 241 t	35 000 t
Isséane	12 516 t	25 000 t
Sevran	3 251 t	10 000 t
Paris XV		15 000 t
Paris XII		60 000 t
Paris XVII		30 000 t
Paris XVIII		55 000 t
TOTAL capacités de tri des collectes sélectives	118 131 t	260 000 t

Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères (OM) entre 2008 et 2023 sur le territoire du SYCTOM

Les objectifs du PREDMA sont de **réduire de 50kg/hab** le ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2005 et 2019 (14 ans).

Au vu des résultats constatés depuis la mise en place du Plan de Prévention et de Valorisation du SYCTOM en 2004 (baisse de -23 kg/hab du ratio OM+CS entre 2004 et 2008), cet objectif paraît réaliste pour le SYCTOM. Cette baisse est donc appliquée de façon linéaire entre 2008 et 2020, soit -42,9 kg/hab en 12 ans.

En considérant que $DMA = OM + CS$ (car hypothèse OE et Verre constants), on a:

$$\text{ratio DMA}_{2020} = \text{ratio DMA}_{2008} - 42,9 \text{ kg/hab}$$

$$\text{ratio OM}_{2020} = \text{ratio OM}_{2008} - 42,9 \text{ kg/hab} - (\text{ratio CS}_{2020} - \text{ratio CS}_{2008})$$

$$= \text{ratio OM}_{2008} - 42,9 \text{ kg/hab} - 4,14 \text{ kg/hab}$$

$$= \text{ratio OM}_{2008} - 47,04 \text{ kg/hab}$$

On obtient donc un ratio OM_{2023} SYCTOM = 324 kg/hab

et un ratio OM_{2023} IVRY = 338 kg/hab

Evolution des Ordures Ménagères (OM) conformément aux objectifs du PREDMA

- ➔ Les objectifs du PREDMA sont de **réduire de 50kg/hab** le ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2005 et 2019.
- ➔ En 2005, le ratio OM du SYCTOM est de 396 kg/hab
- ➔ En considérant que $DMA = OM + CS$ (car hypothèse OE et Verre constants), on a:

$$\text{ratio DMA}_{2019} = \text{ratio DMA}_{2005} - 50 \text{ kg/hab}$$

$$\text{ratio OM}_{2019} = \text{ratio OM}_{2005} - 50 \text{ kg/hab} - (\text{ratio CS}_{2019} - \text{ratio CS}_{2005})$$

$$= \text{ratio OM}_{2005} - 50 \text{ kg/hab} - 16,2 \text{ kg/hab}$$

$$= \text{ratio OM}_{2005} - 66,2 \text{ kg/hab}$$

On obtient donc un ratio $OM_{2019 \text{ SYCTOM}} = 330 \text{ kg/hab}$

et un ratio $OM_{2019 \text{ IVRY}} = 345 \text{ kg/hab}$



Comparaison ratio OM



	SYCTOM en 2023	SYCTOM en 2019 conformément aux objectifs PREDMA
Territoire SYCTOM	324 kg/an/hab.	330 kg/an/hab.
Bassin versant Ivry	338 kg/an/hab.	345 kg/an/hab.
Estimation en tonnes du bassin versant d'Ivry	520 000 tonnes	526 700 tonnes

Evolution des Ordures Ménagères (OM) conformément aux objectifs du GRENELLE 1



➔ **Les objectifs du GRENELLE 1 sont de réduire de 7% les déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2007 et 2012 (5 ans).**

➔ **Pour le GRENELLE : $DMA = OM + CS$
on obtient donc :**

Objectifs du GRENELLE appliqués au SYCTOM	Objectifs du SYCTOM
ratio $DMA_{2012\ SYCTOM} = 381\ \text{kg/hab}$	ratio $DMA_{2012\ SYCTOM} = 384\ \text{kg/hab}$
ratio $DMA_{2012\ IVRY} = 399\ \text{kg/hab}$	ratio $DMA_{2012\ IVRY} = 405\ \text{kg/hab}$

Dimensionnement du projet d'Ivry-ParisXIII

Dimensionnement du projet d'Ivry-Paris XIII

DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

Rappel :

➔ Hyp SYCTOM gisement IVRY₂₀₂₃ : 1,54 Mhab x 338 kg/hab = 520 000 t d'OMr

Pour prendre en compte des politiques publiques plus volontaristes et des éventuelles baisses au-delà de 2023, le SYCTOM a arrêté le dimensionnement du centre d'Ivry-Paris XIII à 490 000 t soit un équivalent de 318 kg/hab, ce qui intègre la prévention et l'augmentation de la CS et du Verre conformément au PREDMA.

Les 30 000 tonnes d'écart, si elles existent, pourront être traitées dans les autres unités du SYCTOM ou dans des unités de traitement de proximité, en fonction de leur disponibilité